

Informations de base

2024/2728(DEA)

DEA - Procédure d'acte délégué

Critères d'examen technique permettant de déterminer à quelles conditions une activité économique peut être considérée comme contribuant substantiellement à l'atténuation du changement climatique ou à l'adaptation à celui-ci et si cette activité économique ne cause de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux: rectification de certaines versions linguistiques

Subject

2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières

2.50.05 Assurances, fonds de retraite

2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes

3.70.20 Développement durable

Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Acteurs principaux

Parlement européen

Commissions conjointes compétentes au fond

Rapporteur(e)

Date de nomination

ECON

Affaires économiques et monétaires

ENVI

Environnement, climat et sécurité alimentaire